

# POLITIQUE CONTRACTUELLE...

## (NON AU CONFORT INTELLECTUEL (suite))

Vous pourrez lire dans les pages qui suivent une résolution sur la politique contractuelle, adoptée par le congrès de l'*Union nationale des syndicats F.O. de l'énergie nucléaire*, la définissant comme "*un épisode de la lutte permanente du syndicalisme*", refusant "*d'y ajouter toute référence à des notions morales du genre respect de la parole donnée*" et concluant que "*les rapports entre exploités et exploités ne relèvent pas de la morale puisqu'ils relèvent de la lutte des classes*".

Bien que cette résolution ait été adoptée à la quasi-unanimité, des oppositions assez fermes ont été développées au cours de la discussion. D'autre part le secrétaire général de la Confédération et le secrétaire général de la Fédéchimie (à laquelle appartient l'UNSEN) assistaient au débat. Comme cela va de soi ils n'y ont pas participé, mais plus tard ils ont donné leur opinion ce qui, aussi, va de soi. Nous ne croyons pas trahir leur pensée en affirmant qu'ils sont en profond désaccord avec ce texte. Le manque de temps n'a pas permis de connaître leurs raisons (ce n'est que partie remise), mais on peut essayer d'en deviner quelques unes.

Des camarades semblent trouver choquant qu'on refuse de mêler la morale à la lutte des classes. Ce qui nous choque, au contraire, c'est qu'à partir, du moment où on prétend que des phénomènes ne relèvent pas du domaine de la morale, certains en concluent automatiquement qu'ils doivent relever du domaine de l'immoralité. C'est placer la morale (l'éthique) au-dessus de tout, donc inverser la hiérarchie des applications: la morale n'est, à l'intérieur de la sociologie, qu'un ensemble de règles de vie empiriques qui, justement parce qu'elles sont empiriques, doivent être particulièrement soumises à la critique rationnelle.

Liquidons par avance un procès d'intentions qu'on ne va pas manquer de nous faire: nous ne prétendons absolument pas que la fin justifie les moyens. Que cela soit bien entendu. Seulement pour refuser et combattre ce principe nous n'utilisons pas des arguments moraux, mais des arguments rationnels.

L'expérience montre ce que le raisonnement permettait de prévoir: toute fin dépend (est la conséquence) des moyens utilisés pour l'approcher. C'est pourquoi les méthodes socialistes autoritaires conduiront toujours à la mise en place de nouvelles classes dominantes et jamais à l'émancipation des travailleurs. C'est pourquoi les méthodes réformistes n'arriveront jamais à détruire le système d'exploitation.

-----

Admettons provisoirement qu'il existe un système de valeurs morales dominant la lutte des classes. N'y aurait-il pas contradiction entre le contenu de ce système et le fait de vouloir l'appliquer aux relations entre des personnes qui sont socialement en situation d'inégalité? Pour nous la réponse ne fait aucun doute: oui, il y aurait contradiction.

Par exemple cette contradiction est confirmée par les modifications apportées à l'interprétation juridique du contrat de travail. Selon les libéraux (voir la fameuse loi Lechapellier voté par les révolutionnaires bourgeois de 1789) les citoyens sont égaux devant la loi, donc le contrat de travail passé entre le patron et le travailleur est un contrat entre égaux. Or sous la pression des travailleurs le contrat de travail est de plus en plus pris pour ce qu'il est en fait: un contrat de subordination.

Que cela plaise ou non (nous ne prétendons pas que cette situation est réjouissante: elle est, point à la ligne) les rapports entre exploités et exploités sont des rapports de force. Et le principe d'égalité devant la loi posé par la bourgeoisie triomphante de la fin du XVIIIème siècle n'est valable qu'à l'intérieur de cette bourgeoisie.

La justice rendue par la classe dominante ne peut être qu'une justice de classe, et elle l'est effectivement. Alors qu'un syndicat de magistrats est entrain d'en prendre conscience nous voulons croire que nos responsables confédéraux ne se mettent pas à faire le chemin, en sens inverse.

Par contre la bourgeoisie a intérêt à faire croire aux travailleurs que le principe de l'égalité devant la loi est respecté pour tous et qu'il existe un système de valeurs morales applicables à toutes les classes de la sociétés c'est-à-dire au-dessus de de la lutte des classes. Ce système de valeurs morales s'articule en hiérarchie des valeurs, d'où l'on tire une juste hiérarchie des salaires qui va tellement de soi que le bon sens pousse à l'accepter; et cela marche bien ou mal selon les hommes car, comme chacun sait, il vaut mieux faire confiance aux hommes plutôt qu'aux structures. Et le tour est joué.

Tout se tient.

C'est pourquoi nous continuerons d'affirmer (parce que c'est vérifié par l'expérience vécue) que soutenir, ou refuser d'attaquer, le consensus de l'idéologie dominante c'est, quelles que soient les bonnes intentions, donner à la bourgeoisie des armes contre les travailleurs.

(En passant on peut en tirer rapidement un corollaire: il paraît totalement incohérent de vouloir être en même temps républicain et syndicaliste).

En refusant d'appliquer à un contrat passé dans un contexte ce rapport de forces (de lutte des classes) la notion de "*respect de la parole donnée*" applicable à un contrat passé entre égaux on risque, paraît-il, d'entrer en conflit avec l'inconscient collectif.

Nous ne nions pas cette éventualité. Mais justement lorsque l'intérêt des exploités se heurte à des acquis aliénants de l'inconscient collectif, la solution de progrès est d'essayer de faire sauter le verrou. La méthode la moins mauvaise consiste à poser le problème concrètement, à refuser les évasions dans la métaphysique. C'est ce à quoi nous nous employons.

-----

Prétendre que le respect d'une signature au bas d'un contrat "*c'est une question d'intérêt et non une question de morale*", dans la pratique cela correspond à quoi?

Au moment de la poussée révolutionnaire de mai-juin 68 la quasi-totalité des accords en cours a été brutalement remise en cause. Y a-t-il quelqu'un dans la confédération pour oser prétendre que c'était immoral?

Mis à part ces moments de variation brutale le rapport des forces évolue lentement. Et alors la crédibilité est justement un élément important de son évolution favorable. Or, qu'elle soit lente ou brutale, les travailleurs ont intérêt à ce que l'évolution du rapport des forces leur soit favorable.

Il ne nous semble pas qu'il y ait là de quoi faire un fromage... à moins qu'on se place a priori sur des positions métaphysique. Il s'agit alors de savoir si elles sont compatibles avec les fondements idéologiques de la confédération: le préambule aux statuts et l'article premier de ces statuts.

Car nous refusons par dessus tout (et c'est la question fondamentale) que, sous prétexte de respecter un contrat, on essaye de nous faire oublier l'article premier des statuts de la CGT-FO où il est écrit que la Confédération a pour but de grouper les salariés conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat.

Pensez-vous vraiment qu'on puisse y parvenir seulement en signant des accords collectifs ???

-----

# VIE DES SYNDICATS...

Plusieurs congrès intéressants ont eu lieu ces derniers temps. Il n'est pas inutile de rappeler, en citant des extraits significatifs de résolutions, qu'au sein de la CGT-FO ceux qui savent et qui proclament que la lutte de classe existe et continue ne sont pas aussi peu nombreux qu'on voudrait bien le faire croire.

Pour notre part, tout en conservant notre originalité et en bataillant pour nos convictions anarcho-syndicalistes, il nous plaît de contribuer à travers notre modeste bulletin à la propagation d'informations qui démontrent que les principes essentiels du syndicalisme ouvrier tiennent toujours bon.

-----

## CONGRES DE LA FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES

### **ORIENTATION GENERALE:**

*Le Congrès, fidèle aux principes toujours actuels de la Charte d'Amiens, non seulement ceux de l'indépendance du syndicalisme et de la revendication quotidienne, mais aussi celui de l'oeuvre d'avenir du syndicat: l'émancipation intégrale des travailleurs par l'expropriation capitaliste, finalité de la lutte de classe;*

#### *Convaincu:*

- que le capitalisme utilisera toutes les ressources dont il dispose pour survivre, prospérer et affirmer ses privilèges;*
- qu'à l'intérieur de cette Société toute entreprise est subordonnée au plus grand profit d'une seule classe: les capitalistes;*
- que le plus grand profit de cette classe est inconciliable avec l'intérêt de l'autre classe: les salariés;*

#### *Considère:*

- que tout travailleur, et plus particulièrement le fonctionnaire salarié de l'Etat-patron, est nécessairement conduit à prendre position sur les options politiques du Pouvoir quel qu'il soit;*

#### *Constata:*

- que face à l'unité naturelle, la concentration et le renforcement du capitalisme, le pluralisme syndical affaiblit le potentiel de lutte des travailleurs, ///*
- que le syndicalisme de la CGT-FO, par son respect de la démocratie, des libertés fondamentales et de l'expression des tendances, permet le regroupement de l'ensemble des travailleurs de la fonction publique et leur lance en conséquence, un appel pressant à rejoindre ses rangs;*

#### *Se déclare:*

- prêt à discuter de l'unité syndicale sur la base de la Charte d'Amiens;*

#### *Condamne:*

- la société capitaliste au sein de laquelle le syndicalisme FORCE OUVRIERE ne saurait s'intégrer sous aucune forme.*

#### *Estime:*

- qu'une politique contractuelle, pour adaptée qu'elle soit, apparemment en certaines circonstances, n'est pas une fin en soi,*
- qu'un contrat ne saurait impliquer aucune adhésion de principe à une politique de classe ou à des structures de production capitaliste,*
- qu'il ne saurait être question de nier la volonté de revendication des travailleurs ou de les mettre en état de dépendance par rapport au Pouvoir par le biais d'un contrat...*

# CONGRES DE LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES INDUSTRIES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DU GAZ

## **MANIFESTE:**

*Le XIIème Congrès Fédéral National des Syndicats de L'Energie Electrique et du Gaz rappelle, à l'occasion du 25ème anniversaire de notre mouvement, son attachement solennel aux principes, à tous les principes contenus dans la Charte d'Amiens qui conserve son actualité combative et mobilisatrice.*

*Le syndicalisme, pour être efficace et avoir vocation à rassembler tous les travailleurs, doit demeurer indépendant de l'Etat, du patronat, des partis et des églises.*

*Ce souci d'indépendance basé sur l'autonomie des décisions prises, ne saurait toutefois conduire le syndicalisme à se désintéresser des actes politiques, condition de son existence, tels que l'intégration dans les rouages de l'Etat et les menaces sur les libertés et la démocratie.*

*L'évolution rapide de notre société industrielle sous les pressions des progrès techniques et technologiques renforce l'exploitation capitaliste et aggrave l'asservissement des travailleurs...*

*La croissance et la concentration du capitalisme donnent un pouvoir démesuré à une minorité uniquement motivée par la recherche du profit maximum. Cette situation confirme la nécessité de la lutte des classes constante jusqu'à l'appropriation et à la gestion collective des moyens de production...*

*Pour y parvenir, l'efficacité immédiate et la finalité révolutionnaire de notre mouvement F.O. imposent l'utilisation de tous les moyens normalement à la disposition du syndicalisme libre pour mener la lutte de classes, y compris la grève générale. Mais la puissance de ce moyen d'action en interdit un usage inconsidéré dans la forme ou dans les motivations...*

*Concernant la qualité de la vie,*

*Le Congrès, conscient que le mode de vie et la morale qui nous sont imposés sont ceux de la classe dominante pour assurer ses profits et sa survie, exige:*

- la municipalisation des sols avec, en priorité, ceux nécessaires à la sauvegarde des espaces verts et des lieux de vacances,*
- des poursuites pénales contre la publicité mensongère et des crédits pour des associations de consommateurs,*
- l'abrogation de la loi de 1920 sur l'avortement et des crédits pour les mouvements d'éducation populaire spécialisée dans l'information sur la sexualité.*

-----

# CONGRES DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

## **POLITIQUE CONTRACTUELLE:**

*L'UNSEN CGT-FO, réunie en congrès national à Tours les 2, 3 & 4 février 1973, réaffirme son attachement aux principes contenus dans la Charte d'Amiens définissant le rôle des syndicats:*

- défense des travailleurs dans la vie quotidienne (salaires, santé, retraite, éducation permanente, etc);*
- action soutenue de transformation de la société, pour la disparition du patronat et du salariat.*

*Dans le contexte de la lutte des classes, la défense des intérêts particuliers des travailleurs se traduit généralement par des négociations pouvant aboutir à la signature d'un contrat reflétant le rapport de forces du moment.*

*En aucun cas cet accord ne peut remettre en cause l'esprit revendicatif et le recours à l'action des travailleurs.*

*Il n'est qu'un épisode de la lutte permanente du syndicalisme.*

*Tel est le sens que nous donnons à la politique contractuelle. Nous refusons d'y ajouter toute référence à des notions morales du genre "respect de la parole donnée".*

*Les travailleurs apprécient s'ils ont intérêt à respecter un contrat. C'est une question d'intérêt, ce n'est pas une question de morale.*

*Les rapports entre exploiters et exploités ne relèvent pas de la morale puisqu'ils relèvent de la lutte des classes.*

*En conclusion la politique contractuelle n'est pas une fin en soi, mais un moyen, quel que soit le système, qui s'apprécie à la mesure des résultats obtenus et contrôlables dans le cadre de la conjoncture, des possibilités et des ambitions des travailleurs.*

### **UNITÉ:**

*L'UNSEN réaffirme son aspiration à l'unité des travailleurs déjà exprimée lors du précédent congrès.*

*Cette unité ne pourra se concrétiser par l'unité organique que si les conditions minimum suivantes sont réalisées:*

- Reconnaissance de la diversité des courants de pensée syndicalistes;*
- Possibilité, au niveau de l'individu, de se prononcer sur les idées fondamentales;*
- Possibilité d'organisation en tendance;*
- Liberté d'expression de ces tendances à l'intérieur et à l'extérieur.*

*Ce sera l'unité dans la diversité, celle pratiquée à la base sur des objectifs communs.*

*La détermination de ces objectifs nécessite le dialogue, à tous les échelons des instances syndicales, dialogue devant déboucher à terme sur la réalisation des conditions de l'unité organique.*

### **POLLUTION:**

*Les dangers de la pollution sont aujourd'hui ressentis de façon intense et parfois excessive par une opinion publique inquiète et mal informée.*

*Les travailleurs ne peuvent ignorer les pollutions dont leur entreprise serait la source et ils ne peuvent accepter le chantage au chômage qui sert au patronat à refuser les actions nécessaires.*

*Le mouvement syndical doit trouver là une extension de son rôle d'éducation, de vigilance et éventuellement de contrôle. Il appartient donc aux syndicalistes de revendiquer la mise en place de moyens de contrôle efficaces.*

*En outre la mise en oeuvre de ces moyens doit être provoquée à leur initiative.*

*Ils recherchent auprès de leurs instances fédérales et internationales l'assistance technique et économique nécessaire à la réalisation de cette mission.*

*Un choix raisonné entre l'arrêt de la croissance, l'expansion à tout prix, ou une croissance équilibrée et contrôlée exigé; et un effort préalable de recherche scientifique portant sur les moyens de prévoir et d'orienter le développement technique et économique...*

-----

# DONT ACTE...

*Prétendre q'un foetus de quelques semaines est une personne humaine n'est ni une sociologie, ni une anthropologie, ni une biologie, mais une métaphysique.  
Jacques MONOD (déposition au procès de Bobigny).*

Dans le n°9 (décembre 72) nous nous étions étonnés du silence confédéral après le procès de Bobigny. Sans aucun doute c'était le temps de la réflexion puisque ce silence a été rompu par une résolution de la C.E. confédérale du 26.1.73 sur "*F.O., la régulation des naissances et l'avortement*" (voir F.O.H. du 31.1.73). Dont acte.

Mais, comme c'est bien connu, nous sommes d'éternels insatisfaits. C'est pourquoi nous demandons si les rédacteurs du texte ont bien vu toute la portée de la dernière phrase: "*Aussi sa légalisation (de l'avortement) méritera-t-elle des études approfondies*". Comme si on voulait renvoyer le problème en commission pour mieux l'enterrer.

Sous ne sommes pas pour l'avortement; nous sommes pour la liberté. Nous voulons la diffusion libre de la connaissance et des moyens en matière de contraception, donnant à chacun la possibilité de choisir. L'avortement restant un pis-aller permettant de rattraper un échec, un oubli ou une erreur. La décision devant incomber aux personnes en cause, principalement à la femme, et non à des tiers. C'est effectivement une affaire de conscience individuelle et pour la patiente et pour le médecin.

Mais nous ne cachons pas notre étonnement de voir qu'à Force Ouvrière on envisage des "*études approfondies*" pour légaliser la liberté. C'est du propre!

Alors que la cour suprême des Etats-Unis vient de rendre un arrêt déclarant inconstitutionnelle toute loi prise par un Etat de l'Union qui interdirait l'avortement.

La Commission Exécutive Confédérale s'est-elle rendu compte que cette "*petite phrase*" était une concession de taille à la mentalité réactionnaire???

-----

## SOLIDARITE OUVRIERE

C'est le titre d'un mensuel, porte-parole du courant "*syndicaliste révolutionnaire et anarcho-syndicaliste d'expression française*". Les camarades qui en assurent la rédaction et la diffusion sont des militants ouvriers, syndiqués FO - CFDT - CGT - FEN ou inorganisés qui luttent sur leur lieu de travail et dans leurs organisations pour faire progresser le syndicalisme révolutionnaire anti-autoritaire, le syndicalisme libertaire.

Pour le recevoir écrire à J.TOUBLET, BP 31, - 78 - ST CYR L'ECOLE

-----

### CORRESPONDANCE:

Jo SALAMERO 16 rue du Languedoc Cité Léon Weber 33700 MERIGNAC

Marc PREVOTEL B.P.15 50440 BEAUMONT-HAGUE

Abonnement: 10Fr. les 6 numéros.

Soutien: 20Fr.

Marc PREVOTEL C.C.P, ROUEN 1753 41 N

-----